

Compte-rendu de la réunion INPS du Samedi 4 octobre 2013 à Paris

Présents :

BENISTAND Claude, BOLAGNO Patrick, BRON Laurent, CESARANO Serge, DOUCHET Marc, JOLIT Gilles, MEGESSIER Bruno, MORE Christian, STEFANATO Jean-Pierre, JULIEN Eric, GUIVARCH Yannick, GAUCHE Bernard.

Excusés :

CIESIELSKI Lucien, CAILLERE Laurent, NOUAILLAC Daniel

-
- Le délégué du collège, Serge Césarano, ouvre la séance à 10h, JPS secrétaire de séance.

Points à l'ordre du jour :

1. Bilan de l'année en cours : formations plongeurs/cadres/encadrement

Un exposé du bilan de l'année a montré un nombre de formations en progression par rapport à l'année dernière, ainsi qu'une augmentation du nombre de brevets.

➔ Voir documents joints

La présentation s'est appuyée sur les stages proposés d'octobre 2013 à octobre 2014, entre 2 réunions de collège.

L'année prochaine nous tenterons de présenter ces résultats en journées de formations et en nombre de stages correspondant aux dates.

Présentation des calendriers : Une seule date par stage multi-niveaux et tri par date.

Mais le calendrier sur le site est destiné aux stagiaires pour trouver le stage qui les intéresse.

➔ faire 2 présentations : 1 pour le site + 1 pour la gestion.

Ceci afin d'éviter de compter 2 à 3 fois le même stage où il est proposé initiation et perf par exemple.

Remarque du délégué : tous les PV sont bien rendus afin d'assurer l'établissement des brevets mais il manque des CR.

Donc il sera désormais demandé d'envoyer en même temps le CR de stage et le PV. L'un ne sera pas traité sans l'autre ...

Les PS1+ : comment les recenser ? Les signaler dans les PV de formation.

Cette discussion ne s'appliquera qu'aux PV jusqu'au 1^{er} janvier 2015, en fonction des décisions suivantes concernant le nouveau PS2.

Activité des INPS : revoir le nombre de jours formation de cadres sur 5 ans (RI). Pas de décisions prises

2. Acter le PS1 en 3 plongées

Le débat, commencé sur cette décision de revoir le nombre de plongées minimales pour l'obtention du PS1, a permis de balayer tous les niveaux de plongeurs et de cadres afin d'harmoniser le tout.

Discussion : faire évoluer les brevets pour lisser les écarts, à savoir :

- le PS1 : ne change pas
- Le PS3 : ne change pas

- le PS1+ : devient PS2 (moyennant des aménagements à voir)

Phase de transition : les PS3 actuels restent PS3, les PS2 actuels : deviennent PS3 après validation du module complémentaire par les INPS, ou sinon ils gardent leurs anciennes prérogatives.

Ce qui donne les définitions de niveaux suivantes :

▪ **Le PS1**

Définition du PS1 : il possède les fondamentaux pour être accompagné sous terre.

- PS1 délivré par FPS1 : le FPS1 valide toutes les compétences et la qualification. C'est le FPS2 du stage d'initiation qui envoie le bordereau.

Nbre de plongées : non précisé dans la mesure où le PS1 est déjà qualifié dans le cadre d'un stage d'initiation

▪ **Le PS2**

A partir du 1^{er} janvier 2015, les nouveaux PS2 correspondront au contenu de formation des « PS1+ » actuels.

Donc ils auront acquis les compétences de sécurité et 20 plongées après le PS1.

Ils auront les mêmes prérogatives que les « PS1+ » actuels

Les modalités exactes seront précisées avant la rencontre des cadres de décembre, c'est l'objet d'un groupe de travail.

Par rapport au CDN il y a juste une réorganisation interne qui ne nécessitera pas de création de brevets ni de changements de dénomination.

▪ **Le PS3**

Vote majoritaire pour maintenir les conditions de l'actuel PS2 (7 GC et 20 plongées après le PS2).

Les compétences spécifiques de guide de plongée souterraine (GC1 et 2) seront intégrées dans la formation PS3.

Idem, les modalités exactes seront précisées par le groupe de travail avant la fin de l'année.

3. Cadres

Débat : faire évoluer le FPS1 vers l'autonomie dans la formation des plongeurs.

Le FPS1 peut valider les compétences des stagiaires PS1 et remplir les futurs livrets de plongeurs.

L'enregistrement auprès du délégué est assuré par le FPS2 responsable de stage.

Un FPS1 peut emmener 2 stagiaires PS1 ou 1 stagiaire non PS1.

Autre débat sur la présence du FPS2 sur site. Est-elle encore nécessaire ?

- pas de décision prise, donc pas de changement

Il est décidé de préciser et éventuellement revoir le contenu du stage perf et les prérogatives des cadres :

- propositions du groupe de travail animé par Serge

4. Retours sur les nouvelles procédures simplifiées

Petite mise au point sur les documents actuels.

Pas de changement :

Pas d'agrément pour les formations de plongeurs mais à l'issue du stage PV+CR

Agrément pour les formations de cadre et de même PV+CR

- Dans la mesure où les FPS1 peuvent valider officiellement des compétences, une colonne devrait être ajoutée aux PV.

5. Faire le point sur les projets en cours :

- Livrets de plongeurs et de cadres : un livret unique plongeur + cadre, cases à valider indépendantes des contenus (base de 200 pour environ 5€). Maquette prévue en fin d'année 2014.
- Mélanges : groupe de travail, Claude, Laurent B, Serge, Bruno. Présentation à la rencontre des cadres.
- Remise en cause des niveaux de plongeurs au-delà du N2 :
 - Maintien du N2 : unanimité
 - Maintien du N3 : majorité
 - Maintien du N4 : majorité
- Accords FFS/FFESSM :
 - Bruno a évoqué la réunion entre les 2 fédérations à Marseille telle que déjà relatée

6. Point sur le GBP

C'est un catalogue consensuel des techniques de plongée souterraine.
Prévoir une réunion restreinte avec le staff de la fédé (FDM, Jo et JLB).

7. Rencontre des cadres les 13 et 14 décembre

À BSA, organisées par Claude Bénistand

La présentation des cursus mélange permettra de valider la liste initiale des formateurs de notre commission.

programme prévisionnel du samedi 13 déc :

-09h00: ouverture des rencontres

-09h30/10h30: fonctionnement administratif des formations

-10h30/12h30: la formation TDI

Casse-croustes

-14h00/15h30: le cursus mélanges

-15h30/18h00: échanges sur les contenus de stages, les brevets, l'évolution des techniques

Fin de réunion à 18h.